

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-422

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE PLANTATION LE LONG DE LA ROUTE 132, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 200 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 19 juin 2024.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2024-422).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 2^e jour de juillet 2024

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière